

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL EMPLOIS DU 19/12/2017

Monsieur le Président,
depuis qu'il est en place, le nouveau gouvernement égrène des mesures anti-fonctionnaires et, de fait, les agents de Bercy les reçoivent toutes de plein fouet. Certaines ne sont pas nouvelles, comme la suppression de milliers d'emplois, suppressions votées sans discontinuité par le Parlement depuis 2002. D'autres sont de retour, comme le gel de la valeur du point d'indice, appliqué de 2010 à 2016, ou le jour de carence, activé de 2010 à 2012. Mais de nouvelles mesures font leur apparition, comme la hausse de 1,7% de la CSG sans compensation pérenne, ou le report de la mise en oeuvre du PPCR qui exacerbe ses conséquences néfastes sur les traitements et les déroulements de carrière. Cerise sur le gâteau, par circulaire du Premier Ministre, le programme "Action Publique 2022" consiste à réfléchir collectivement (mais sans **FORCE OUVRIERE** !) aux missions de service public qu'il serait possible de privatiser ou d'abandonner. Sans attendre le résultat biaisé de cet improbable exercice de *brainstorming benchmarké*, et sans consulter le comité technique compétent, la DGFIP a lancé un appel d'offres dans le cadre du Prélèvement A la Source (PAS) pour confier l'accueil téléphonique des contribuables à une entreprise privée !!!

**A n'en pas douter, nous évoluons donc à la DGFIP
en milieu plus hostile que jamais.**

Même notre ministre de tutelle nous enfonce, en osant affirmer que les collectivités territoriales les plus importantes peuvent se passer de la DGFIP pour assurer la bonne tenue de leur comptabilité, envoyant au diable le principe juridique protecteur de séparation ordonnateur/comptable, lequel est déjà mis à mal par la généralisation des Services d'Appui au Réseau (SAR). Il est vrai que certains ordonnateurs rêvent de s'affranchir de tout contrôle de leurs dépenses locales d'argent public, et de détenir un compte bancaire, comme le prévoyait la sulfureuse "Mission 2003" en son temps. Ce gouvernement les exaucera-t-il, pour que, demain, la presse regorge de scandales financiers locaux ? C'est dans ce contexte aussi inédit qu'inquiétant que **FO** a rencontré le rapporteur spécial de la mission "*Gestion des Finances Publiques et des Ressources Humaines*", dont notre programme 156 "*Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local*" fait partie. La délégation **F.O.-DGFIP** l'a interpellé sur le fait qu'aucune de ses questions ne portait sur les missions de la gestion publique, pas plus que sur certaines missions fiscales comme le cadastre ou l'enregistrement. Des pans entiers de nos missions se situeraient-ils ainsi sous les écrans radars de nos responsables politiques ? Mais revenons au triste sujet qui nous vaut d'être convoqués aujourd'hui, les suppressions d'emplois, et leur contrepartie en Adaptation des Structures et du Réseau (ASR) : fermeture de trésoreries, fusions de services, concentration de missions, supra-régionalisation et hyperspécialisation. Depuis la création de la DGFIP en avril 2008, ce sont plus de 22 000 emplois qui ont disparu, à périmètre de missions constant. Si, comme l'a communiqué au réseau notre Directeur Général, le pire des suppressions reste à venir à partir de 2019, il est évident pour le gouvernement actuel que ce ne sera plus en exerçant les mêmes missions, et que le chantier "Action Publique 2022" sera fertile en idées castratrices pour notre administration.

F.O.-DGFIP ne restera pas l'arme au pied en attendant de nouvelles vagues de suppressions d'emplois, la perte de missions et la constriction du réseau. C'est une des raisons pour lesquelles notre syndicat a appelé à la grève le 16 novembre dernier, dans le prolongement du mouvement unitaire de tous les fonctionnaires le 10 octobre. C'est aussi pour cela que **FO** a accepté de rencontrer le rapporteur spécial dans un échange, qui sera d'ailleurs poursuivi, et que les élus **F.O.-DGFIP Indre** sont présents devant vous aujourd'hui : pour défendre toujours et partout les missions et les agents de la DGFIP.

Pour la seule DDFiP de l'Indre, la soustraction s'élève donc à 16 emplois pour 2018, soit 1 % des suppressions d'emplois, alors que nous ne représentons que 0,32% des emplois de la DGFIP !

Vous allez encore justifier ces suppressions par le fait que l'Indre est un département qui perd et de la population et de l'activité économique. Nous pourrions au contraire vous démontrer que justement cette population vieillissante et en difficulté a besoin plus que toute autre de la présence de l'Etat et de nos services.

Désabusés, nous savons que nous n'obtiendrons aucun emploi supplémentaire, et que le CTL de ce jour n'est qu'une mascarade de votre part, et une tragédie pour nous et l'ensemble des agents.

Monsieur le Président, mais comment donc vous défendez-vous ? Et comment donc vous défendez-vous ? A ce rythme là, comment justifier encore votre poste ? Demain, vous partirez en laissant derrière vous des ruines encore fumantes, comme vos prédécesseurs, et nous, nous resterons.

Nous espérons qu'au moins, vous pourrez obtenir toute la gratification de vos supérieurs en récompense de votre zèle restructurateur.

Monsieur le Président, avec le nouveau gouvernement, vous avez chargé comme jamais la barque des personnels de la DDFiP de l'Indre. La barque coule, le personnel restant ne suffit plus à écopier et il est temps de prévoir un budget « bouées de sauvetage »

Dans ces conditions, plus que jamais, **FO revendique :**

- l'augmentation de la valeur du point d'indice d'au moins 16%,
- la suppression définitive de toute journée de carence,
- la possibilité illimitée de passer tous les concours,
- un plan de qualification à la hauteur des efforts consentis,
- des règles de gestion protectrices pour tous.

Et voici la preuve que le sort misérable de la DGFIP est une réalité :

"La DGFIP est engagée dans une politique de réduction de ses effectifs de long terme depuis la fin des années 1990 : près de 2 000 ETPT ont ainsi été supprimés chaque année, à périmètre de missions constant. L'administration fiscale a ainsi supporté, à elle seule, près de la moitié des réductions d'effectifs civils de l'État.

L'impact des mesures catégorielles s'établira en 2018 à un niveau près de deux fois inférieur à celui constaté en 2017 (+ 22,3 millions d'euros en 2018, contre + 44,2 millions l'année précédente). L'impact du glissement vieillesse-technicité, quasi-nul depuis 2013, sera négatif, et s'établira à - 3,3 millions d'euros."

Extraits authentiques du [Rapport de la Commission des Finances sur le PLF 2018](#)

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre

Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**

Centre des Finances Publiques de Buzançais

9 Rue de la République

36500 BUZANCAIS

Tél : 02.54.84.24.25 Mail : sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr